

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 11 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 04/06/ 2019.

**Présents** : Ariane ALBARIC, Elisabeth BRUSSAT, Céline DESSIMOND, Suzy CHAMPREDON, Cédric DAUDUIT, Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Christian ROBIN, Julien THELLIER

**Absents** : Jacqueline BAURY, Nathalie CHALARD, Franck OZEO, Patrick VITALIS, Michèle MASSE, Sophie CARRE, Daniel MAURIN donne pouvoir à Jean-Louis ROUVIDANT. Stéphanie VOLPINI donne pouvoir à Elisabeth BRUSSAT, Richard PONCEPT donne pouvoir à Cédric DAUDUIT.

**Secrétaire de séance** : Patricia LACHAMP

### I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Patricia LACHAMP est élue secrétaire de séance.

### II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 avril 2019 est approuvé par l'assemblée.

### III - DÉLIBÉRATIONS

#### Marchés de travaux Centre Culturel et Sportif

Suite à l'Appel d'Offres lancé le 15 avril 2019 pour le Marché de travaux de Réhabilitation du Centre Culturel et Sportif, Madame le Maire présente-- les différents attributaires répartis sur les 15 lots.

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant € HT
1	Désamiantage	ADS	14 900.00
2	Fondations spéciales	FRANKI FONDATIONS	36 785.70
3	VRD et Aménagements Extérieurs	FERNANDES CONSTRUCTION	61 021.00
4	Gros œuvre /Démolition	FERNANDES CONSTRUCTION	90 124.35
5	Ravalement de façades	VIER	28 615.00
6	Charpente métallique/ Couverture Bardage	ABCEO	74 668.90
7	Serrurerie	MONT	18 570.00
8	Etanchéité	ETANCHEA	30 220.70
9	Menuiseries extérieures	GIRARD FRERES	123 943.00
10	Plâtrerie-Peintures-Isolation	VIER	110 520.00

11	Menuiseries Intérieures bois	GIRARD FRERES	32 188.00
12	Carrelage / Faiences	FONCEL/ CARRELAGE	23 805.16
13	Sols souples	GROUPE BERNARD	51 264.80
14	Plomberie/ Sanitaire/ Ventilation	COUTAREL	49 108.88
15	Electricité / Chauffage Electrique	FAYET PIERRICK	128 621.00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la répartition des différents attributaires pour un montant total de travaux de 874 356.49 € HT et autorise Madame le Maire à signer les marchés.

#### Calcul forfait de Maîtrise d'œuvre

Suite au résultat de la consultation des marchés de travaux et conformément aux clauses prévues dans le contrat de maîtrise d'œuvre, le forfait de l'équipe de Maîtrise d'œuvre est recalculé comme suit :

Le montant total des travaux est de 880 000 €, le pourcentage du forfait de Maîtrise d'œuvre est de 11 %. Le nouveau forfait sera calculé comme suit :

$$11 \% * 880\ 000\ € = 96\ 800\ €\ HT$$

Soit 8800 € HT en plus.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'œuvre.

#### Indemnité pour le gardiennage des églises communales

Suite à la circulaire du 07 mars 2019 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est fixé à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame Sylvie CORNET, agent communal, assurant ces fonctions percevra cette indemnité annuelle au mois de juillet 2019.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement de ces indemnités à l'agent.

#### Ouverture Ligne de Trésorerie

Une demande d'ouverture de ligne de trésorerie a été faite à hauteur de 250 000 € pour faire face à des paiements urgents et dans l'attente des dotations et divers recettes. Cette demande a été faite auprès de la Banque postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

Madame le Maire expose le fait que l'offre de la Caisse d'Epargne a été retenue selon les conditions financières suivantes :

Le taux fixe proposé de la ligne de trésorerie étant de 0.69 % pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modalités d'ouverture de la ligne de trésorerie.

### **Achat par la commune d'une licence IV**

Suite à la vente du fonds de commerce de la Guinguette, la Commune s'est portée acquéreuse de la Licence IV grevée au fonds de commerce, afin de pouvoir garantir la pérennité de la licence sur le territoire.

Madame le Maire précise que le montant de la licence est de 4 000 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat par la commune d'une licence IV.

### **Location licence IV**

Suite à l'achat de la licence, Madame le Maire précise le souhait de la Commune de louer la licence aux nouveaux exploitants de l'établissement « La Guinguette », pour un loyer de 50 € par mois, la licence sera grevée au fonds de commerce.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la location de la licence IV aux exploitants de l'établissement la Guinguette.

### **Décision Modificative Investissement Achat licence IV**

Afin de pouvoir réaliser cet achat, une décision modificative est proposée en investissement sur le compte 2051. Sur ce compte est provisionnée la somme de 4000 € et du compte est 2315 enlevé 4 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 en Investissement pour l'Achat de la licence IV.

### **Bail d'exploitation « La Guinguette »**

Un nouveau bail d'exploitation concernant la Guinguette est soumis à l'approbation du Conseil Municipal d'une durée de 9 ans. Ce Bail est attribué à Mr GANDON et Mr LEVET, représentants de la société SARL LA GUINGUETTE D'ORLEAT.

Le présent bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de TROIS MILLE SIX CENT EUROS (3 600€) hors droits et hors charges que le Preneur s'oblige à payer à terme échu Bailleur en douze termes égaux les 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Le loyer mensuel pour la période échue du jour de la prise en location jusqu'au 31 décembre 2019 sera de DEUX CENT EUROS (200€) Hors droits et hors charges.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision.

### **Déclaration d'utilité publique**

Afin de pouvoir acquérir la parcelle AH74, une déclaration d'utilité publique va être réalisée. En effet, l'acquisition de cette parcelle est nécessaire au bon déroulement des travaux d'aménagements du bourg.

Aussi, le Conseil Municipal valide le principe de la déclaration d'utilité publique.

### **Aide Spécifique à la mise à disposition de logement AURA**

Suite à l'appel de la Région relatif à la protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, la Région lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités.

Les projets de création ou de réhabilitation de logements à destination de femmes en grandes difficultés sont attendus. Un financement régional sera accordé en sus des dispositifs déjà existants à destination des publics fragiles.

La Commune souhaiterait participer à cet appel en réalisant une réhabilitation d'un logement social pour réaliser un projet social permettant d'apprécier l'accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle de ces femmes en difficulté.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à faire la demande de subvention.

#### **Acceptation dons et legs**

Afin de pouvoir percevoir les dons et legs des administrés, une délibération doit être prise en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recevoir des dons et des legs.

#### **Position sur le transfert des compétences assainissement des eaux usées au 01/01/2020**

Suite au transfert obligatoire des compétences assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes entre Dore et Allier, le Conseil Municipal se positionne sur l'opposition au transfert de la compétence des eaux usées.

Aussi le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'opposition au transfert des compétences assainissement et eaux usées.

#### **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon**

Suite à l'adhésion de la communauté de communes Plaine-Limagne au titre de la compétence aide à domicile, par représentation substitution des communes de Luzillat, Maringues et Saint Denis Combarbazat, les statuts du SIASD sont modifiés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts du SIASD.

#### **Mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) par l'Agence départementale d'Ingénierie**

L'agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT 63) propose aux collectivités la mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des données (RGPD).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place du Règlement Général pour la protection des données par l'Agence Départementale d'Ingénierie.

#### **Renouvellement Contrat 1 an Adjoint Administratif**

Afin de pouvoir renouveler le contrat d'Aurélie DOMERGUE qui exerce les fonctions suivantes : accueil mairie et agence postale communale, gestion de l'agence postale communale, secrétariat de mairie ; Madame le Maire propose de renouveler son contrat pour une durée d'un an du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat pour une durée d'un an de l'agent concerné.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 15.**